

Sujet : [INTERNET] Enq.Publique St Sulpice Les Feuilles

De : Thierry DUBRAC <thierrydubrac.bournazeau@orange.fr>

Date : 22/12/2021 17:30

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Concernant le projet éolien actuellement en enquête publique (ERG), veuillez prendre en considération notre observation en pièce jointe.

Nous avons un avis défavorable.

Nous constatons une atteinte à l'Environnement, une légèreté au risque de la destruction d'espèces protégées, un bouleversement des biotopes, cela fonde les raisons de notre mécontentement.

Les secteurs bocages, sont riches en biodiversité, les quantités et espèces diverses d'animaux sont des plus importantes.

Acceptez, Messieurs les Commissaires, nos salutations distinguées

LENA

—Pièces jointes : _____

lettre a entete open office (1).docx

30 octets



L'ENVIRONNEMENT, NOTRE AVENIR – LENA

Bournazeau 23160 Azerables

Association n°w232005840 - adhérente à la FED

lenvironnementnotreavenir@gmail.com 05-55-63-08-03

La faune : plus de 250 oiseaux protégés, toutes les chauves-souris.

L'étude : c'est un beau travail un beau recueil pour les passionnés de nature. Par contre pour l'aspect local, c'est une étude à minima qui se résume au principe d'exister.

Le faiseur de l'étude s'est bien gardé de communiquer avec les organismes locaux d'études, des chiroptères, oiseaux et autres, et avec les associations et habitants du secteur. On comprend la différence entre objectivité et discrétion.

Exemple : les migrations, des grues en particulier, durent plusieurs mois vers le nord, autant vers le sud. Ce sont des milliers et milliers d'oiseaux qui passent.

La hauteur de vol est fonction du temps (climat) et même des années d'ailleurs. De très haut, mais aussi à se poser, de quelques dizaines, voire 100, 150m d'altitude, passent ces grands migrateurs, qui sont vulnérables.

La vitesse en bout de pales des éoliennes est supérieure à 200kms heure.

Nous les avons encore observé, cet automne, au dessus du parc de Bois Chardon. Les formes en V des oiseaux, se disloquent. Les oiseaux se mettent à tourner, puis ne reprennent leur vol « normal » qu'en limite de la commune de Vareilles. Les Grues sont déroutées pour toute la traversée de la commune d'Azerables, de Bois Chardon en limite de l'Indre jusqu'à la hauteur de l'étang de la Chaume. Il faut, en sorte, du temps, de la distance pour retrouver la forme en V qui leur permet d'affronter la fatigue de la migration.

Ces constatations, les ruraux les font. Qui oserait, ne pas comprendre que ce bloc de 10 machines de Bois Chardon, en est la cause ?

Nous nous contentons d'apporter la constatation, la ou les raisons que nous pourrions évoquer seraient contestées, bien sûr.

Cela va être beau lorsque tous les parcs éoliens seront établis !

La plus grande partie des oiseaux impactés sont protégés, tout les chiroptères sont protégés, les espèces vivantes au sol également pour l'essentiel.

Pour la loi, les critères (UICN) de rareté plus ou moins considérés, ne peuvent consister qu'en un surajout.

Nous indiquons donc, que la destruction d'animaux protégés constitue seule une infraction. La prévision de cette destruction n'est pas autorisée, sauf par l'autorité qui n'a pas été consultée (Conseil NI de la Protection de la Nature. CNPN).

Cette procédure de demande est de Droit Français.

LENA